



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 81393

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut des professeurs documentalistes. Les professeurs documentalistes œuvrent au quotidien pour transmettre les savoirs en documentation et éduquer les élèves aux médias et à l'information. La réforme du collège transfère des compétences aux autres disciplines. Au cycle 4, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ne cite pas spécifiquement le professeur documentaliste. Par ailleurs, la place de du professeur documentaliste n'est pas mentionnée dans les projets de programme des cycles 3 et 4. À l'heure où l'éducation à l'information et à la citoyenneté semble devoir prendre plus d'importance, elle lui demande quelle place sera réservée au professeur documentaliste dans la réforme du collège que le Gouvernement envisage.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81393

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4449